

GRIPPE AVIAIRE : LA FILIÈRE AVAL DU CANARD EN GRANDE DIFFICULTÉ

La crise aviaire a des répercussions graves sur l'emploi et les entreprises.



GRIPPE AVIAIRE : LA FILIÈRE AVAL DU CANARD EN GRANDE DIFFICULTÉ

C'est un chef d'entreprise qui pousse un cri d'alarme sur le devenir de son affaire car ne sachant pas comment va-t-elle tenir le coup avec ses douze employés jusqu'à fin juillet. Elle le dit haut et fort devant quatre autres entrepreneurs assis autour de la table qui sont tout aussi embêtés par ce problème de la crise liée à la grippe aviaire. Eux, ce sont des transporteurs de volailles vivantes, des fabricants d'aliments, des fabricants d'emballages, de cartonnages, et bien d'autres activités liées au commerce du canard. Eux, c'est l'aval, les oubliés de la crise, peut être pas mais cela y ressemble beaucoup. Eux, ils n'ont pas droit aux indemnisations comme ces 130 millions d'euros attribués aux producteurs de canards, la filière amont.

Alors c'est le moment de réagir au plus vite car les chiffres d'affaires dégringolent à la vitesse grand V. C'est pourquoi ce mardi matin 22 mars à l'initiative de la CCI du Gers ils se sont retrouvés pour en discuter et trouver des solutions pour éviter le pire c'est-à-dire les licenciements voire la disparition de l'entreprise. Car les chiffres annoncés ne sont vraiment pas rassurants avec des chiffres d'affaires en baisse variant de 400 000 euros à 2,7 millions d'euros selon l'entreprise.

Cela se traduit pour les 27 entreprises gersoises concernées et leurs 1 400 emplois à mettre en place le chômage technique, (évalué au minimum à 150 000 heures), car en raison du vide sanitaire il n'y aura pas d'approvisionnement, et donc pas de travail au moins jusqu'en fin juillet. Un constat qui selon la CCI du Gers pourrait engendrer une perte de 300 emplois et probablement « plus de la moitié des entreprises ne pensent pas pouvoir assurer la pérennité de leur entreprise sans aucune aide financière ».

Et c'est bien de ce côté-là que les entreprises attendent des pouvoirs publics, (État, Région), des mesures d'urgence tels l'exonération des charges fiscales et sociales, le report d'un an des remboursements d'emprunt, des facilités de trésorerie, des indemnisations liées aux pertes d'exploitation pour tout l'aval de la filière palmipèdes.

Un petit pas en avant est cependant fait avec la mise en place d'un comité de pilotage dirigé par la sous-préfète de Mirande, Anne Laybourne, pour étudier les formes d'indemnisations pour les entreprises en aval.



Des chefs d'entreprises de la filière aval du canard se sont retrouvés à la CCI du Gers pour discuter de leurs difficultés.